

RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 00433

Numéro SIREN : 379 362 908

Nom ou dénomination : EUROFLOR DIFFUSION

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2022 sous le numéro de dépôt 3044

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFLOR DIFFUSION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 4 CHEMIN DE LA CHAILLE 25115 POUILLEY LES VIGNES		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 7 9 3 6 2 9 0 8 0 0 0 1 2		Néant <input type="checkbox"/> *						
		Exercice N, clos le, 31122020						
		N-1 31122019						
		Net 3						
		Net 4						
		Amortissements, provisions 2						
		Brut 1						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	60 690	57 180	3 510	9 162
		Fonds commercial (1)	AH	AI	113 490		113 490	113 490
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	122 578	103 759	18 820	27 893
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	646 137	399 386	246 752	298 205
	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	10 343		10 343	10 343		
TOTAL (II)		BJ	BK	953 239	560 324	392 915	459 093	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	121 834		121 834	125 530
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	8 417		8 417	4 917
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	17 924		17 924	44 431
		Autres créances (3)	BZ	CA	42 112		42 112	27 779
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE				20 128
Disponibilités		CF	CG	213 416		213 416	62 949	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	6 823		6 823	6 439	
	TOTAL (III)	CJ	CK	410 526		410 526	292 174	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 363 765	560 324	803 441	751 266	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	54 000	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP			(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :				Créances :		

Désignation de l'entreprise		SARL EUROFLOR DIFFUSION		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 7.622.....)	DA	7 622	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	762	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG	196 548	196 548	
	Report à nouveau	DH	(69 564)		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	48 285	(69 564)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	183 654	135 369	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	276 622	329 025	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	16 998	7 899	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	133 453	145 912	
	Dettes fiscales et sociales	DY	191 897	131 749	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	818	1 313		
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC	619 787	615 897		
TOTAL (IV)	EC	619 787	615 897		
Ecart de conversion passif *	ED				
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	803 441	751 266		
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	379 725	331 643		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		96		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : SARL EUROFLOR DIFFUSION				Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	1 581 554	FB	41 383	FC	1 622 937	1 636 058	
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 581 554	FK	41 383	FL	1 622 937	1 636 058	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	51 653	4 213	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 674 590	1 640 271
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	515 731	503 470	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	3 696	6 030	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	97 147	83 862	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	359 830	409 468	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	18 649	18 660	
	Salaires et traitements *					FY	394 751	435 045	
	Charges sociales (10)					FZ	112 863	122 161	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	68 427	73 768
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	47 779	43 546	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 618 874	1 696 011	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	55 716	(55 740)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	71	199	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	71	199	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	9 074	12 818	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	9 074	12 818	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(9 003)	(12 619)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	46 713	(68 358)	

Désignation de l'entreprise SARL EUROFLOR DIFFUSION		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 999	8 548
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 999	8 548
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 428	9 753
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 428	9 753
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 572	(1 205)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 677 660	1 649 018
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 629 375	1 718 582
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	48 285	(69 564)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ		6 657
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 (dont cotisations facultatives Madelin A7) obligatoires A9 (dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8)			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	1 428	2 999
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges sur ex. antérieurs			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		SARL EUROFLOR DIFFUSION										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations												
			Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence					Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
		1										2		3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ			D8			D9						
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		174 180	KE			KF						
CORPORELLES	Terrains		KG			KH			KI						
	Constructions	Sur sol propre [Dont Composants L9	KJ			KK			KL						
		Sur sol d'autrui [Dont Composants M1	KM			KN			KO						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [Dont Composants M2	KP			KQ			KR						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3	KS		122 578	KT			KU						
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV		624 270	KW			KX			2 249			
		Matériel de transport *	KY		223	KZ			LA						
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	LB		19 396	LC			LD						
		Emballages récupérables et divers *	LE			LF			LG						
	Immobilisations corporelles en cours		LH			LI			LJ						
	Avances et acomptes		LK			LL			LM						
	TOTAL III		LN		766 467	LO			LP			2 249			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G			8M			8T					
Autres participations			8U			8V			8W						
Autres titres immobilisés			1P			1R			1S						
Prêts et autres immobilisations financières			1T		10 343	1U			1V						
TOTAL IV			LQ		10 343	LR			LS						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG		950 990	ØH			ØJ		2 249				

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence							
		par virement de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence									
		1		2		3		4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ			DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV			LW	174 180	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX			LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA			MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME		MF	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am des constructions	IS			MG			MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ			MK	122 578	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU			MM			MN	626 519	MO	
		Matériel de transport	IV			MP			MQ	223	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW			MS			MT	19 396	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV			MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ			NA		NB	
Avances et acomptes		NC			ND			NE		NF		
TOTAL III		IY			NG			NH	768 716	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU			M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX			ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		I1		2B			2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E			2F	10 343	2G		
	TOTAL IV		I3		NJ			NK	10 343	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4		ØK			ØL	953 239	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

6

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL EUROFLOR DIFFUSION** Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	51 528	PF	5 652	PG		PH	57 180
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	94 685	QA	9 074	QB		QC	103 759
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	327 719	QE	52 759	QF		QG	380 478
	Matériel de transport	QH		QI	223	QJ		QK	223
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	17 964	QM	720	QN		QO	18 684
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	440 369	QV	62 775	QW		QX	503 144
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	491 897	ØP	68 427	ØQ		ØR	560 324

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ				

CADREC		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTEES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL EUROFLOR DIFFUSION** Néant *

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
	1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD				
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF					
	- financières	UG	UH					
	- exceptionnelles	UJ	UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL			UM	UN		
	Prêts (1) (2)	UP			UR	US		
	Autres immobilisations financières	UT		10 343	UV	UW	10 343	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX		17 924	17 924			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB		15 740	15 740		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP		2 690	2 690		
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR		23 682	23 682			
	Charges constatées d'avance	VS		6 823	6 823			
	TOTAUX		VT		77 202	VU	66 859	VV
RENOVOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE						
CADRE B	ETAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4		
	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
		à plus d' 1 an à l'origine	VH	276 622	53 558	200 945	22 119	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	133 453	133 453				
	Personnel et comptes rattachés	8C	50 938	50 938				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	92 529	92 529				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	29 823	29 823			
		Obligations cautionnées	VX					
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	18 607	18 607			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
	Groupe et associés (2)	VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	818	818					
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2							
Produits constatés d'avance	8L							
TOTAUX		VY	602 789	VZ	379 725	200 945	22 119	
RENOVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	52 258	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.				

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFLOR DIFFUSION		Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122020			
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
				WA	48 285		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	
		WF	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	
	Amendes et pénalités	WJ	109	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
	RÉGIME D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSÉS DIFFÉRÉS	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							
					TOTAL I		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)						
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						
	Majoration d'amortissement *						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							
Déductions diverses (à détailler sur feuillet séparé)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)					XI	48 394	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						48 394	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	0	
					XO	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL EUROFLOR DIFFUSION				Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4		87 774
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5		48 394
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6		39 380
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK		39 380
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT		30 601
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour risques et charges	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour dépréciation	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
Cf. état 2058B-Détail des charges à payer	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO	
		↓	↓	
		ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFLOR DIFFUSION										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(69 564)		Dividendes	- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE						
					Report à nouveau		ZF						
	TOTAL I	ØF	(69 564)			Report à nouveau	ZG	(69 564)					
										TOTAL II		ZH	(69 564)
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ					6 657			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT								
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois et de copropriété)	J8	116 775		XQ	124 039				123 933			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	3 259							
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	11 298				11 811			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	8 101				9 340			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	213 133				264 385			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	359 830				409 468			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	7 099				7 701			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	11 550				10 959			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	18 649				18 660			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	119 082				132 008			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	101 211				128 742			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *				ØB	365 834							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS								
	- Taxe d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%			%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP											
											- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
											- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
											- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH	
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL		
						Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO		
						Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH					N° SIRET de la société mère du groupe	JJ					

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SARL EUROFLOR DIFFUSION**Néant **A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés *	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt		Autres amortissements *	Valeur résiduelle
				④	⑤		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
				⑥	⑦			⑧
					19%	15% ou 12,80%		
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFLOR DIFFUSION Néant *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
	N - 8					
N - 9						
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) | <input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés) |
|---|---|

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL EUROFLOR DIFFUSION** Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
- ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ②+③+④ - ⑤ - ⑥
	A 19 % 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑥		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFLOR DIFFUSION					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL EUROFLOR DIFFUSION		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 622 937
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 622 937
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	3 744
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	3 744
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	612 879
Variation négative des stocks	OQ	3 696
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	235 791
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	47 779
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	900 145
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	726 536
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	726 536
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	1 622 937
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1 2 (1) Néant

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE 3|1|12|2|0|2|0|

N° SIRET 3|7|9|3|6|2|9|0|8|0|0|0|1|2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARLEUROFLOR DIFFUSION

ADRESSE (voie) 4 CHEMIN DE LA CHAILLE

CODE POSTAL 25115 VILLE POUILLEY LES VIGNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 []

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 []

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention [] Nb de parts ou actions []
Adresse : N° [] Voie []
Code postal [] Commune [] Pays []

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique PINOT Prénom(s) ALEXANDRE
Nom marital [] % de détention 49,00 Nb de parts ou actions 245
Naissance : Date 09021971 N° département 25 Commune BESANCON Pays FRANCE
Adresse : N° 36 Voie RUE CHARLES NODIER
Code postal 25000 Commune BESANCON Pays FRANCE

Titre (2) M Nom patronymique PINOT Prénom(s) FLORIS
Nom marital [] % de détention 16,00 Nb de parts ou actions 80
Naissance : Date 04121996 N° département 25 Commune BESANCON Pays FRANCE
Adresse : N° 36 Voie RUE CHARLES NODIER
Code postal 25000 Commune BESANCON Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter, chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|0**

N° SIRET **3|7|9|3|6|2|9|0|8|0|0|0|1|2**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL EUROFLOR DIFFUSION**

ADRESSE (voie) **4 CHEMIN DE LA CHAILLE**

CODE POSTAL **25115** VILLE **POUILLEY LES VIGNES**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
---	----	--	--	----	--

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	500
---	----	----------	--	----	------------

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie _____
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique **NONOTTE** Prénom(s) **RENEE**
 Nom marital **PINOT** % de détention **15,00** Nb de parts ou actions **75**
 Naissance : Date **13101939** N° département **25** Commune **BESANCON** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **32** Voie **RUE DE TREY**
 Code postal **25000** Commune **BESANCON** Pays **FRANCE**

Titre (2) MME Nom patronymique **DOZIERES** Prénom(s) **ISABELLE**
 Nom marital _____ % de détention **20,00** Nb de parts ou actions **100**
 Naissance : Date **13041968** N° département **25** Commune **BESANCON** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **36** Voie **RUE CHARLES NODIER**
 Code postal **25000** Commune **BESANCON** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3|1|12|2|0|2|0|

N° SIRET 3 7 9 3 6 2 9 0 8 0 0 0 1 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARLEUROFLOR DIFFUSION

ADRESSE (voie) 4 CHEMIN DE LA CHAILLE

CODE POSTAL 25115 VILLE POUILLEY LES VIGNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012020** et clos le **31122020** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
 Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
SIE BESANCON
BOULEVARD CHARLES DE GAULLE
25403 BESANCON CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SARL EUROFLOR DIFFUSION
4 CHEMIN DE LA CHAILLE

Identification du destinataire

25115 POUILLEY LES VIGNES

3793629080012
 Insp. IFU N° dossier N° Siret

Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Commerce de gros et intermédia
 Si vous avez changé d'activité, cochez la case

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
 - Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 31 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %
 Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables au taux de 0 % Plus-values exonérées art.238 quinquies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
 Entreprises nouvelles art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes Zones franches urbaines
 Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art.44 quaterdecies Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de reconstruction de la défense art 44 terdecies
 Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
 Sociétés d'investissements immobiliers cotées Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W
 Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2.50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS
 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
 Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

ECF Nom et adresse du prestataire

O GA/OMGA Viseur conventionné
 Nom, adresse, téléphone :
 - Professionnel de l'expertise comptable : **MICHEL JOSEPH** 5 RUE ALBERT THOMAS 25000 BESANCON 03.81.60.76.76
 - Conseil :
 - CGA/OMGA ou viseur conventionné :
 N° d'agrément

A **BESANCON** le **28/09/2021** Signature et qualité du déclarant **PINOT ALEXANDRE GERANT**

Les abréviations des articles 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL EUROFLOR DIFFUSION**
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

J | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)**

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

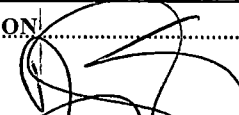
ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL EUROFLOR DIFFUSIONdu 01012020Adresse 4 CHEMIN DE LA CHAILLE25115 POUILLEY LES VIGNESau 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	PINOT ALEXANDRE	GERANT	36 RUE CHARLES NODIER	25	BESANCON			
2	DOZIERES ISABELLE	EMPLOYEE ADMINISTRAT	36 RUE CHARLES NODIER	25	BESANCON			
3	PAVONE MARIANNE	VENDEUSE	58 RUE DE LA GIRINE	38	SAINTRAMAINE DE JALI			
4	PERJE BEZE DALILA	VENDEUSE	20 RUE DE LA REPUBLIQUE	25	BESANCON			
5	PINOT FLORIS	EMPLOYEE DE FABRICATIO	36 RUE CHARLES NODIER	25	BESANCON			
6								
7								
8								
9								
10								
REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	79 200			79 200	8 182			87 382
2	58 800			58 800				58 800
3	21 007			21 007				21 007
4	19 808			19 808				19 808
5	19 636			19 636				19 636
6								
7								
8								
9								
10								
**	198 451			198 451	8 182			206 633

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		349
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		349

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	206 982	- de l'exercice ⑩	48 394
- de l'exercice précédent ⑩	215 605	- de l'exercice précédent ⑩	(59 944)
Nom et qualité du signataire PINOT ALEXANDRE GERANT		A BESANCON Signature,  , le 28/09/2021	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche



Euroflor Diffusion

Herboristerie, Phytothérapie, Aromathérapie.

Bilan 2020

REÇU PAR COURRIER
LE 01 JUIN 2022
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

Copie certifiée conforme
Le gérant.

Alexandre PINOUD

Euroflor Diffusion

Herboristerie, Aromathérapie,
Phytothérapie

4, Chemin De La Chaille
25115 Pouilley Les Vignes - France
Tél. 03 81 59 95 82 Port. 06 07 21 83 02
Fax 03 81 59 98 07

Euroflor Diffusion, 4 Chemin De La Chaille, 25115 Pouilley Les Vignes. France.

Tél :03.81.59.95.82. Fax :03.81.59.98.07. Port :06.07.21.83.02.

SARL au capital de 7 622 €. SIRET 379 362 908 000 12 APE 158 T

N°Identification TVA : FR 55 379 362 908 / E mail : contact@euroflor-diffusion.com

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7622.45 €.
SIEGE SOCIAL : EUROFLOR DIFFUSION, 4 Ch De La Chaille 25115 Pouilley Les Vignes.

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 7 JUIN 2021.

L'an deux mille vingt et un

Le 7 Juin 2021

A 9 heures,

Les associés de la société SARL EUROFLOR DIFFUSION société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 € divisé en 500 parts de 15,24 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Pinot Alexandre, 36 Bis rue Charles Nodier à Besançon
Propriétaire des parts sociales de 1 à 245 soit 49%.
- Madame Doziers Isabelle, 36 Bis rue Charles Nodier à Besançon
Propriétaire des parts sociales de 321 à 420 soit 20%.
- Madame Pinot Renée, 32 Rue De Trey à Besançon
Propriétaire des parts sociales de 246 à 320 soit 15%.
- Monsieur Pinot Floris, 36 Bis rue Charles Nodier à Besançon
Propriétaire des parts sociales de 421 à 500 soit 16% .

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 500.

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la société.

- L'assemblée est déclarée régulièrement constituer et peut valablement délibérer.
- L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre Pinot, gérant associé.
- Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus à la gérance,
3. Affectation du résultat de l'exercice,
4. Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223.19 du code de commerce et décision à cet égard,
5. Questions diverses.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

1. L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020,
2. Le rapport de gestion établi par la gérance,
3. Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223.19 du code de commerce,
4. Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223.19 du code du commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

VOTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, les dits comptes se traduisant par un bénéfice de 48 285 €.

En conséquence de cette approbation, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos-le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION -CONVENTIONS DE L'ARTICLE L233-19 DU CODE DU COMMERCE

L'assemblée Générale approuve, dans les conditions du premier alinéa de l'article L223-19 du Code de Commerce, les conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette résolution ne peut être adoptée, M Alexandre Pinot ne pouvant pas prendre part au vote ; toutefois il en est pris acte en tant que décisions de gestion.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 223.19 du code du commerce et statuant sur ce rapport, approuve les conventions qui y sont relatées, savoir :

•	Location La Chaille	-----	18 000 €.
•	Royalties	-----	34 800 €.
•	Location Morand	-----	12 805 €.
•	Redevances	-----	12 632 €.
•	Location Belfort	-----	10 292 €.
•	Location Lyon	-----	12 445 €
•	Location Pontarlier	-----	29 436 €
•	Rémunération gérant	-----	79 200 €
•	Location Paris	-----	19 800 €
•	Location Dijon	-----	11 040 €

Affectation du résultat :

La réserve légale ayant atteint le dixième du capital social, l'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 48 285,27 euros, sur le compte « report à nouveau » pour apurement des pertes de l'exercice précédent.

L'assemblée générale prend acte en outre qu'aucun dividende, ni aucun revenu distribué éligible ou non à la réfaction légale, n'ont été distribués au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

M Pinot Alexandre

M Pinot Floris

Mme Dozieres Isabelle

Mme Pinot Renée

Fait à Pouilley Les Vignes le 7 juin 2021.
La gérance.

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 7 622,45 €.
SIEGE SOCIAL : EUROFLOR DIFFUSION, 4 Ch De La Chaille 25115 Pouilley Les Vignes.

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Concernant l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Conformément à l'article 223.19 du code du commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

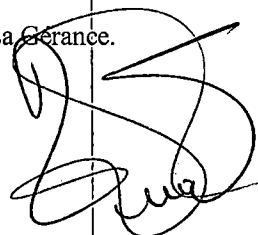
Au titre de l'exercice écoulé sont intervenus les conventions suivantes :

Location La Chaille	-----	18 000 €.
Royalties	-----	34 800 €.
Location Rue Morand	-----	12 805 €.
Redevances	-----	12 632 €.
Location Belfort	-----	10 292 €.
Location Lyon	-----	12 445 €.
Location Pontarlier	-----	29 436 €.
Rémunération gérant	-----	79 200 €.
Location Paris	-----	19 800 €.
Location Dijon	-----	11 040 €.

Nous soumettons ces conventions à votre approbation étant précisé que chacune d'elle sera soumise à un vote distinct et que chaque associé intéressé ne pourra pas participer au vote sur la convention le concernant.

Fait à Pouilley Les Vignes le 7 juin 2021 .

La Gérance.



Euroflor Diffusion
SARL Au Capital de 7622,45 €.
4, Chemin de la Chaille
25115 POUILLEY LES VIGNES
Tél : 03.81.59.95.82.

RG/1/20

REÇU PAR COURRIER

LE 01 JUIN 2022

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

RAPPORT DE GESTION
Exercice clos le 31 décembre 2020.

Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter les comptes annuels et notre rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE.

1° Evolution Des Résultats.

Pour vous permettre d'apprécier l'activité de notre société, nous vous présentons ci-après une comparaison de quelques éléments extraits du compte de résultat. (Valeur indiquée en €).

Nous vous précisons qu'aucune modification n'est intervenue dans le mode de présentation des comptes sociaux ou dans les méthodes d'évaluation des dits comptes.

	Exercice	Exercice Précédent
- Chiffre d'affaires net	1 622 937	1 636 058
- Résultat d'exploitation	55 716	- 55 740
- Résultat Financier	- 9 003	- 12 619
- Résultat courant avant impôt	46 713	- 68 358
- Résultat exceptionnel	1 572	- 1 205
- Impôt sur les sociétés	0	0
- Résultat après impôts	48 285	- 69 564

2° Commentaire sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

Suite à la crise du Covid nous avons une baisse de fréquentation en magasin et la fermeture de ceux-ci durant cette période de crise

Copie certifiée conforme
Le gérant
Alexandre PINOU

Euroflor Diffusion
Herboristerie, Aromathérapie,
Phytothérapie
4, Chemin De La Chaille
25115 Pouilly Les Vignes - France
Tél. 03 81 59 95 82 - Fax. 03 81 59 98 07
Fax 03 81 59 98 07

II- EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE

1°) Nous essayons de mettre en avant nos sites sur internet .

2°) Evolution prévisible et perspective d'avenir.

Nous souhaitons agrandir notre gamme pour vendre dans nos magasins le maximum de produits sous notre enseigne afin de s'attacher une clientèle fidèle malgré une législation très complexe notamment sur les allégations. Suite à la crise du Covid nous devons adapter notre activité selon les informations de l'état.

III – FILIALES ET PARTICIPATIONS.

Notre société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés et n'a aucune filiale.

Elle n'a effectué aucune opération d'acquisition de titres dans d'autres sociétés au cours de l'exercice écoulé.

IV – MENTIONS PARTICULIERES.

1°) Dividendes versés au cours des précédents exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois précédents exercices.

2°) Réintégrations fiscales

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous informons qu'aucune réintégration fiscale concernant les dépenses somptuaires (article 39-4 du CGI) n'a été effectuée au titre des comptes de l'exercice écoulé.

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toutes les informations ou explications complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

La gérance vous invite à approuver les résolutions qui vous sont proposés.

Fait à Pouilly Les Vignes le 7 juin 2021

La Gérance